

**AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2017-2020**

VIRE VITE

Grade : 5 B
Lundi 1^{er} mai 2017
Antibes

Société des Régates d'Antibes

La régata se déroulera en double. Chaque équipage sera composé strictement de 2 personnes dont un skipper majeur.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{eme} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux jaugés M2K, ORC ou OSIRIS

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire par le site Internet www.sr-antibes.fr et payer en ligne leur inscription.
- s'inscrire le samedi 29 avril de 15h00 à 19h00 au Club house (Bâtiment MISTRAL, Quai Nord du Port Vauban – 06600 ANTIBES) 04.93.65.80.00
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :15 euros par bateau.

5. PROGRAMME

5.3 Jours de course :

Date	Heure et lieu du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Lundi 1 ^{er} mai	11h00 en baie de la Salis	Toutes Classes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 29 avril

7. LES PARCOURS

- 7.1 Le parcours sera côtier. (Feuille de parcours SRA)

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

- 9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France sans CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC

12. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. FESTIVITES et PRIX

La remise des prix et un pot sera offert aux concurrents le Lundi 1^{er} mai vers 18 h environ au Club House de la SRA.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.93.65.80.00 ou regates@sr-antibes.fr